



27, rue Saint-Louis, Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0
418-852-2356
info@romanpoliciersaintpacome.ca

PRIX SAINT-PACÔME JEUNESSE

STATUTS ET RÈGLEMENTS DES PRIX POUR 2018

1. OBJECTIF

Le prix Saint-Pacôme Jeunesse est attribué par la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. pour récompenser le roman policier québécois destiné à la jeunesse qui s'est signalé par ses qualités, selon les critères établis.

Le prix Saint-Pacôme Jeunesse est un prix offert aux auteurs québécois et à tous les éditeurs. Il ne peut donc être considéré comme un prix exhaustif.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les auteurs des romans proposés doivent avoir la citoyenneté canadienne.

Les membres du conseil d'administration de la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc., les membres du jury ainsi que les membres de leur famille immédiate (parents, conjoints, enfants, frères ou sœurs) ne sont pas admis.

3. NATURE DE L'ŒUVRE

Les romans doivent être écrits en français (non traduits). Les romans doivent avoir été édités pour la première fois durant l'année qui précède la remise du prix, peu importe le lieu de publication. C'est la date du dépôt

légal qui fait foi. Ainsi, pour la remise du prix à l'automne 2018, le roman devra avoir été édité (première édition) entre le 1^{er} juillet 2017 et le 29 juin 2018. (3^e et 4^e trimestres 2017; 1^{er} et 2^e trimestres 2018).

Les œuvres doivent être des romans policiers s'adressant à un public de jeunes lecteurs dans la tranche d'âge de 10 à 16 ans.

L'appellation *roman policier* doit être comprise selon l'acception la plus générale du terme (récit de fiction, avec élément criminel, dont l'intrigue est soutenue par un suspense), y compris le roman noir et le polar moderne.

Seront pris en considération les romans jeunesse

- identifiés comme « roman policier », « roman noir », « suspense » et « thriller »

ou

- publiés dans des collections spécifiques consacrées au genre;
- ces romans devront aussi raconter une histoire d'enquête avec des personnages emblématiques: détective, journaliste enquêteur, équipe de détectives en herbe, policier, espion;

ou être

- des récits avec un élément criminel central : vol, enlèvement, fraude, trafic, espionnage.

Le secrétariat du jury se réserve le droit de refuser un roman qui ne correspondrait pas aux normes généralement acceptées de ce que l'on considère d'abord comme un « roman », ensuite et surtout comme un roman « policier » au sens le plus large du terme.

4. JURY ET SECRÉTARIAT DU JURY

Un secrétariat du jury composé de personnes désignées par le conseil d'administration de la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. est chargé de vérifier les conditions d'admissibilité et de soumettre les romans admissibles aux trois membres du jury.

Un jury de trois personnes de compétence reconnue sera choisi par la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. pour juger les romans retenus par le secrétariat du jury. Les jurés sont nommés ou renommés chaque année mais ne peuvent cumuler cette charge plus de trois années de suite.

5. CRITÈRES D'APPRECIATION

Les membres du jury pourront s'inspirer des critères suivants :

- L'originalité de l'œuvre (originalité et impression d'ensemble).

- L'intrigue policière (respect du thème et de l'art du suspense, personnages, dénouement).
- La qualité de la langue (vocabulaire, syntaxe, style).

Après lecture et évaluation de tous les textes qui leur seront soumis, dans le délai imposé, les membres du jury auront pour tâche de choisir le vainqueur du prix Saint-Pacôme Jeunesse de l'année. Le secrétariat du jury, qui n'a aucun pouvoir de décision, agira, le cas échéant, comme modérateur.

(S'il advenait qu'un auteur déclaré vainqueur refuse le prix, celui-ci ne sera pas attribué pour l'année en question. Le conseil d'administration de la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. pourra décider d'expliquer cette situation en conférence de presse ou par communiqué de presse.)

6. ENVOI DES TEXTES (DÉLAIS ET ADRESSE)

Le roman doit être envoyé en six (6) exemplaires par les maisons d'édition ou par les auteurs, **de préférence durant le trimestre de parution**, entre le 1^{er} juillet 2017 et le 29 juin 2018 au plus tard, à l'adresse du Secrétariat de la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. :

Prix Saint-Pacôme Jeunesse

27-E, rue Saint-Louis, Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0

Les œuvres parues au 2^e trimestre 2018 seront acceptées au plus tard jusqu'au 13 juillet 2018, sous réserve du jury d'en reporter la candidature pour le prix 2019. Le cachet de la poste fait foi de la date d'expédition.

L'envoi des exemplaires demandés constitue l'inscription au prix Saint-Pacôme Jeunesse. Il n'y a donc pas de formulaire spécifique à remplir pour s'inscrire.

Le secrétariat du jury enverra un accusé réception à l'expéditeur par courriel.

7. PRIX ATTRIBUÉS

La Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. remettra en 2018 au vainqueur désigné par le jury le **prix Saint-Pacôme Jeunesse**, accompagné d'une bourse d'un montant de 1 500 \$ (mille cinq cents dollars), ainsi que le trophée attaché à ce prix.

8. REMISE DU PRIX SAINT-PACÔME JEUNESSE

La remise du prix Saint-Pacôme Jeunesse aura lieu à Saint-Pacôme lors d'un gala, entre le 15 septembre et le 15 octobre.

Si la qualité des romans présentés ne justifie pas la remise du prix Saint-Pacôme Jeunesse, la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. se réserve le droit, sur recommandation du jury, de refuser de décerner ce prix.